

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

NONIDI 9 Germinal.

(Ere vulgaire.)

Dimanche 29 Mars 1795.

*Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n°. 500, au coin de la rue THÉRESE. Le prix de la Souscription est actuellement de 60 livres par an, de 32 livres pour six mois, et de 17 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarerent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)*

## A L L E M A G N E.

*De Hanovre, le 6 mars.*

Hier le gros traî d'artillerie de réserve hanovrienne arriva à Neustadt.

A la place du 3°. régiment, sorti le 1°. de ce mois de Hameln pour le pays d'Oldenbourg, sont entrés le jour suivant cinq compagnies des deux régimens d'invalides, destinées à former la garnison de cette place, qui ont été fournis de toutes armes.

Le 28 du mois passé, le quartier-général hanovrien étoit encore à Munster.

Hier a passé par cette ville le 6°. régiment de cavalerie, pour se rendre au cordon dans le Oldenbourg. Les dépôts de la garde à pied, & le 10°. régiment d'infanterie, sont aussi partis hier matin pour l'armée en Westphalie.

Tous les régimens du pays, destinés pour le cordon, sont à présent en marche, & le prince Ernest de Mecklenbourg, qui commandera tout le cordon, aura son quartier-général à Oldenbourg.

*D'Osnabruck, le 4 mars.*

Aujourd'hui sont partis d'ici les régimens anglois qui y étoient depuis 14 jours : on dit qu'ils se rendent dans l'Ost-Frise.

Depuis quelques jours, nous avons en quartier le premier bataillon des grenadiers de Hanovre, & nous attendons encore 100 Hanovriens pour aujourd'hui eu demain.

Les troupes de Brunswick ont passé la semaine dernière pour aller à Bentheim.

Le 7 de ce mois, le quartier-général des Prussiens qui viennent du Haut-Rhin, doit arriver à Hamm.

*Du Bas-Rhin, le 10 mars.*

Le 3, les Anglois étoient encore à Leer. Les troupes angloises qui sont en Ost-Frise surpassent 10 mille hommes.

Les François ont rassemblé 40 mille hommes sur les rives de l'Yssel, 18 mille sont près de Zwell, & le reste près de Deventer & de Zutphen.

On dit qu'un corps respectable de l'armée du général Walmoden se mettra en marche pour attaquer l'ennemi en flanc, aussi-tôt qu'il fera des mouvemens près de Zwoll.

Les Anglois se conduisent très-bien dans le pays d'Oldenbourg; ils payent tout avec de l'argent comptant : les habitans les louent beaucoup.

A la dernière sortie de la garnison de Luxembourg, les François ont été repoussés à trois lieues, & plusieurs blessés ont été transportés à Trèves.

*(Extrait des gazettes allemandes.)*

## A N G L E T E R R E.

*Extrait des feuilles anglaises, du 3 mars.*

L'amiral Howe est arrivé à Spithead avec la grande flotte, après avoir convoyé jusqu'à une certaine hauteur une flotte marchande. Pendant sa croisière, il a pris un brick français. Ce matin, l'amirauté a eu avis par un exprès que Sir John Warren, qui commandoit une escadre de 6 frégates a rencontré un grand convoi français chargé de vivres & destiné pour Brest, Nantes & Bordeaux, que 20 vaisseaux français ont été capturés, qu'il est à la poursuite des autres & que trois de ces prises sont déjà arrivées à Falmouth.

Sir Sidney Smith doit avoir présenté à la régense un plan pour ruiner, dans le Texel, tous les vaisseaux de guerre, au moyen des chaloupes canonnières qu'on arme à présent.

La côte du nord de l'Angleterre doit être couverte par une escadre que le vice-amiral Duncan commandera.

A Portsmouth est arrivée la frégate l'*Aventure*, de 45 canons. Elle apporte de Cadix plus d'un million & demi de piastres.

Il est arrivé ici plusieurs courriers d'Hanovre, de Vienne & d'Italie. Celui de Vienne a apporté la résolution de l'em-

pereur touchant les forces que ce monarque donnera pour la campagne prochaine.

Les deux commissaires hollandais arrivés ici pour réclamer les vaisseaux hollandais, enchainés par Pembargo, doivent avoir essayé, pour la seconde fois, d'obtenir une conférence du secrétaire d'état, comme députés du peuple souverain Batave; mais envain. Ils se sont fait aussi annoncer chez le stadhouder héréditaire, qui ne les a pas reçus. L'un de ces commissaires s'appelle Havart. On attend avec intérêt la décision du ministère relativement aux réclamations des Hollandais, parce que cette décision donnera la mesure des intentions de l'Angleterre à l'égard de la Hollande. On craint une rupture définitive entre nous & cette république, mais les inclinations qu'on a manifestées jusqu'ici pour la paix, ont soutenu à un prix assez haut, les fonds publics, malgré l'emprunt de 18 millions.

A Hull, on a arrêté deux émigrés français qui levoient le plan de la forteresse.

Nous avons appris, par un exprès arrivé hier de la Hollande, qu'après un examen plus exact de la banque d'Amsterdam, on y a trouvé un déficit de 10 millions de florins, ce qui a fait tomber le cours de 95 à 84.

Aujourd'hui se fait le premier paiement à l'emprunt de 18 millions par les personnes qui ont fait leurs soumissions. Le prince de Galles a nommé cinq commissaires pour examiner l'état de ses dettes, qui ensuite sera présenté au parlement.

Au premier jour, des remises considérables, partie en argent comptant, seront expédiées pour notre armée du continent.

Le dommage que les Français ont causé à Sierra-Luna, est estimé, outre les édifices détruits, à 40 mille liv. sterling.

Les dernières séances du parlement d'Angleterre sont en général d'un très-foible intérêt. La séance des pairs, du 2 mars, a été employée à des considérations sur la manière de procéder dans le procès de M. Hastings. Lord Thurlow a fait un rapport dans lequel il a distingué cinq chefs d'accusation bien séparés, & un sixième, qui n'est qu'un composé de quinze autres. Il a proposé ensuite d'examiner si on prononcera sur chacune des accusations séparément, ou si on les considérera *in globo*, pour prononcer sur le tout par la formule *Guilty* ou *Not Guilty*. Après une longue discussion sur cette question, aucune résolution n'a été prise : ainsi ce procès, qui dure depuis tant d'années, n'est pas encore près de son terme.

La séance de la chambre des communes, du 2 mars, a été consacrée à des lectures de bills sur quelques impôts, sur la dette nationale, sur la franchise des lettres & sur l'emprunt. La chambre, fermée en comité de subsides, a voté les sommes suivantes :

La marine & les approvisionnement	1,863,018 liv.
Les établissements africains	20,000
Le subside du landgrave de Hesse-Cassel	68,850
Aux héritiers de M. Oswald	41,683

Un extrait de la gazette de la cour, inséré dans le bulletin de Londres, rend compte d'une dépêche du général Harcourt, qui apprend comment l'armée anglaise s'est retirée derrière l'Ems, pour y prendre ses cantonnemens. Il résulte de ce rapport que beaucoup de magasins ont été sauvés; que plusieurs ont été détruits, & qu'en général les troupes anglaises ont beaucoup souffert dans cette retraite, non seulement par les mauvais

chemins & la rigueur de la saison, mais encore par la difficulté de se procurer le couvert.

La *Révange*, corvette française de 28 canons, a été prise dans le détroit de la Sonde par la *Résistance*, frégate anglaise de 44, & envoyée à Madras.

## HOLLANDE.

De la Haye, le 17 mars.

La lettre du représentant Alquier aux représentans du peuple batave, que nous avons annoncée dans notre feuille du 6 de ce mois, est de la teneur suivante :

### CITOYENS-REPRÉSENTANS,

Le peuple français, forcé de combattre pour sa liberté, & de porter ses armes chez les nations étrangères, n'a pas négligé au milieu de la guerre d'étendre ses lumières & d'accroître le domaine des sciences. Il compte au nombre de ses victoires les découvertes utiles, dont les savans, attachés à ses armées, l'ont enrichi, & les productions des arts lui paroissent les monumens les plus glorieux de la valeur de ses troupes.

C'est ainsi que, ne démentant point la grandeur & la générosité de leur caractère national, les Français ont moins conquis pour eux-mêmes que pour le genre-humain, dont le bonheur & la liberté sont attachés à la propagation des connoissances utiles.

Les Anglais, se disant amis de la nation batave, sont sortis de votre territoire, chargés des dépouilles des habitans, & ne laissant après eux que les larmes qu'ils ont fait répandre, & le souvenir des crimes qu'ils ont commis.

Les Français ont respecté les propriétés particulières, la douleur publique n'accuse point leurs triomphes; l'histoire n'aura pas à leur reprocher d'avoir ensanglanté la victoire; mais les arts doivent les récompenser, en attendant aux siècles à venir le courage, les succès & la gloire de la nation.

Si nos armées observent dans les Provinces-Unies le respect le plus profond & le plus inviolable pour les propriétés particulières, la France croit devoir exercer un droit utile & direct sur ce qui appartenoit au ci-devant stadhouder, & ce droit, qui est acquis par la force des armes, personne ne peut le lui contester.

Parmi les propriétés du prince d'Orange & de Nassau, ci-devant stadhouder, j'ai distingué quelques productions précieuses de l'histoire naturelle & des arts, qui peuvent servir à compléter les collections que la république française possède à Paris & dans quelques départemens, quelques-uns même de ces objets appartiennent à l'histoire; pour me conformer à mes instructions particulières, j'en ai disposé.

Le premier, le plus noble usage que j'en puisse faire, est d'offrir, au nom de la nation française, aux représentans du peuple batave & comme un gage de considération & d'amitié, le sabre du célèbre Ruyter & le bâton de commandement de l'amiral Tromp. Il m'est bien doux de déposer au milieu de vous ces deux monumens de la gloire & de la valeur de votre nation, au moment où la réunion vraisemblablement prochaine de ses forces avec les armées françaises, appellent sa marine à de nouveaux triomphes.

Je m'empresse également d'offrir aux représentans bataves, redevenus libres, deux monumens bien précieux de la liberté que leurs peres ont su conquérir; c'est la coupe

dans laquelle burent les premiers confédérés, & une des balles sur lesquelles chacun venoit pour montrer son adhésion, & la marquoit en enfonçant un clou. Le stathouder ensevelissoit dans l'obscurité ces monumens augustes de votre histoire, il est bien juste de les rendre à la vénération publique.

Je crois devoir aussi vous faire remettre un canon, dont un roi des Indes fit autrefois hommage au gouvernement des sept Provinces-Unies.

J'espère, citoyens représentans, que vous accueillerez avec intérêt les objets véritablement précieux que vous offrira, de la part & au nom de la nation, le général Dumonceau, qui commande les troupes de la république française à la Haye.

Je sais que parmi les membres des états-généraux il en est plusieurs qui, placés à la tête des plus célèbres universités de l'Europe, attachent leur gloire personnelle autant à cultiver qu'à protéger les sciences; si ces respectables citoyens, ainsi que leurs autres collègues, desirant augmenter leurs collections particulières de quelques pièces d'histoire naturelle, je les prie de faire leur choix & d'en agréer d'avance les objets, comme un gage bien sincère de l'amitié & de la fraternité des représentans du peuple français.

Saïut, estime & fraternité.

Le représentant du peuple.

*Signé, ALQUER.*

Ensuite le général Dumonceau prononça le discours suivant, qu'il remit à L. H. P.

La probité et la vertu assurent la victoire.

*Liberté, égalité, fraternité.*

Quartier-général de la Haye, le 21 ventôse, 1<sup>re</sup> année républicaine.

*Le général de brigade commandant en chef à la Haye, aux citoyens représentans du peuple Batave.*

Le représentant du peuple français, par une conséquence nécessaire des principes de générosité qui caractérisent une nation libre, me charge, citoyens, de la mission honorable de remettre entre vos mains, au nom de la nation française, le sabre du brave amiral Ruyter, le bâton de commandant de l'amiral Tromp, un canon dont un roi des Indes avoit fait hommage aux états-généraux, une coupe dans laquelle les premiers fédérés ont bu à la naissance de la liberté batave, & une boule sur laquelle les mêmes fédérés plantoient un clou en signe d'adhésion à la liberté, & dont les stathouders s'étoient emparés. Ces gages précieux qui rappellent à la mémoire des bataves le courage héroïque qui signala deux de leurs plus grands généraux, ne peuvent mieux être déposés qu'en tre les mains des représentans du peuple, dont ces hommes ont immortalisé le nom & la gloire.

*Signé, DUMONCEAU.*

Le discours que prononça le président de L. H. P., en répondant au général français, étoit conçu en ces termes:

CITOYEN GÉNÉRAL,

Les représentans de la nation batave vous témoignent leur satisfaction, en recevant un gage de l'amitié, de l'estime, & de la considération des représentans français. Puisse la mémoire de nos deux héros, les plus illus-

tres défenseurs de notre patrie, enflammer d'un saint zèle tous les bataves! que leur exemple nous soit sacré, & que jusqu'à notre dernier instant nous ne cessions de défendre la patrie & de lui vouer notre existence toute entière.

Ils vous félicitent, citoyen général, d'être élu pour leur porter ces honorables armes; ils applaudissent à votre zèle; ils honorent vos sentimens & votre courage, & leur plus grande espérance est fondée sur l'attente de voir vos sentimens, unanimement reçus parmi vos frères.

F R A N C E.

*De Paris, le 9 germinal.*

Ce n'est pas seulement à Paris que le bruit s'étoit répandu que la convention se disposoit à partir. Un citoyen aussi sage qu'éclairé, qui est allé passer deux jours dans une campagne près d'Argenteuil, a vu le 25 au matin, des gens de la campagne qui venoient de vendre leurs denrées à Paris, annoncer à la commune que la convention à leur départ, étoit entourée par le peuple, parce qu'elle vouloit quitter Paris & qu'on s'y opposoit. Le résultat de cette nouvelle parmi les habitans de cette commune, étoit unanimement *que deviendra-t-on? à qui faudra-t-il obéir? que deviendront les assignats?* Le citoyen de Paris les rassura sur le faux bruit du départ de la convention, & leur fit sentir l'indispensable nécessité pour toutes les parties de la république, de se réunir à ses représentans & de les fortifier de tous les moyens possibles, sans quoi tout tomberoit dans un désordre épouvantable, ou la liberté périroit sans retour.

## CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen PELET (de la Lozère).

*Suite de la séance du 7 germinal.*

Au reproche d'avoir fait l'éloge de Robespierre dans la séance du 7 thermidor, Barère répond que déjà il a réfuté cette réponse; que d'ailleurs Legendre qui a élevé cette accusation contre lui, a dit lui-même aux jacobins, le 7 prairial, qu'il feroit un rempart de son corps à Robespierre: il cite ensuite pour prouver qu'on ne pouvoit pas attaquer Robespierre avant l'époque où il l'a été, ces paroles de Fréron, prononcées par lui, depuis le 9 thermidor: si Robespierre avoit été attaqué quinze jours plutôt la République étoit perdue, la convention égorgée.

Barère entre dans le détail de sa conduite lors du 31 mai pour prouver qu'il étoit opposé à cette journée: il rend compte de la proposition faite au comité d'insurrection de s'emparer de 300 députés & de les jeter dans des trous avec de la chaux vive: Barère dit que Legendre veut aussi demander 300 députés à l'assemblée.

Isnard atteste qu'au 2 juin Robespierre fâché de la motion, faite par Barère, pour mettre la force armée à la disposition de la convention, dit à ce dernier, à l'instant où il descendoit de la tribune, *voilà du gâchi*; le gâchi n'est pas là, lui répondit Barère; il est là, on lui montrant la place du Carrouzel.

On cite divers autres faits. Legendre convient qu'il a pu commettre des erreurs en politique plus qu'un autre. Quant au 31 mai, il déclare qu'il a été chassé des Cordeliers pour s'y être opposé. Qui de vous s'est opposé à

cette journée, s'écrie Legendre? — Nous étions sur les poignards, dit une voix.

On vient de laisser échapper un aveu précieux, dit Louvet : j'en prends acte pour prouver que la convention nationale n'a pas toujours été libre, comme on le prétend.

Je demande, dit Thibaut, l'insertion au procès-verbal de l'aveu qu'on vient de faire.

Non, répond un membre; ce seroit faire croire que le peuple a encore des doutes sur l'infâme journée du 31 mai.

Un membre dit qu'au sujet de cette journée, il entendit Barrere dire à Robespierre: « Vas, tu n'es qu'un plat valet municipal ».

Barrere continue.

Sur le fait de l'arrestation de l'auteur de Pamela, un membre atteste que les corrections approuvées par le comité de salut public étoient paraphées de la main de Barrere; & que le vers que celui-ci a cité depuis dans son rapport ne fut pas dit à la représentation qui donna lieu à l'arrestation.

Un membre des 73 qui s'étoit soustrait à l'arrestation cite, à la décharge de Barrere, un fait qui est vivement applaudi. Il se trouvoit à dîner chez une citoyenne; elle l'avertit que Barrere devoit aussi venir dîner: il ne voulut pas sortir. Après le dîner il s'approche de Barrere: M'as-tu reconnu, lui dit-il? Oui, répondit Barrere; je suis bien aise de te voir libre; & s'il ne tient qu'à moi, tu ne cessera pas de l'être. Il tint parole.

Barrere est interrompu. Isabeau monte à la tribune; il rend compte que dans la section des Gravilliers on a forcé le lieu des séances de la section: quatre cents individus se sont réunis, ont nommé un président & des secrétaires, & ouvert leur séance pour la lecture de l'article des Droits de l'Homme, qui consacre l'insurrection lorsqu'il y a oppression.

Le représentant Delecloi s'est rendu au milieu de ces citoyens rassemblés; il les a engagés à se séparer, & n'a pas pu y réussir. L'on annonce aussi l'ouverture d'autres assemblées, & l'on menace d'une insurrection pour demain.

Le comité de sûreté générale est en permanence; il a fait battre le rappel dans la section des Gravilliers & les trois sections voisines. Lorsque nous aurons épuisé les moyens de persuasion, dit le rapporteur, nous savons ce que la loi ordonne, & nous mourrons à notre poste plutôt que de l'abandonner.

Perrin, des Vosges. — Un grand rassemblement de femmes marchant sur trois colonnes, se dirigent vers cette enceinte: à leur tête elles portent la table des droits.

Tallien demande que l'assemblée se déclare permanente.

Isnard s'y oppose avec force: Gardez-vous, s'écrie-t-il, des séances de nuit; souvenez-vous du 10 mars, du 31 mai: les scélérats veillent quand l'homme de bien dort: c'est la nuit qu'ils portent leurs coups.

L'assemblée leve sa séance.

*Séance du 8 germinal.*

Monnot propose le décret suivant:

« La convention nationale, après avoir entendu le comité des finances sur l'état remis par les commissaires de la trésorerie, des recettes & dépenses faites pendant le mois de ventôse dernier.

» Considérant que la recette s'élevant à 157,562,903 liv. 16 s. 9 d., y compris 100 millions provenant des domaines nationaux, qui, d'après la loi du 15 nivôse, doivent entrer dans la recette ordinaire; & les dépenses s'élevant à 579,334,192 liv. 14 s. 8 d., l'excédent de dépense se trouve de la somme de 421,771,288 liv. 17 s. 11 d.; au remplacement de laquelle il est nécessaire de pourvoir.

Décree que le contrôleur de la caisse générale retirera de la caisse à 3 clefs, où sont déposés les assignats nouvellement fabriqués; ladite somme de 421 millions, 771 mille 288 livres, 17 sols, 11 deniers, portée en assignats de 10 mille livres fabriqués en vertu du décret du 18 nivôse, au 3, partie en assignats de plus petite coupure, pour remplacer le déficit que les recettes faites dans le courant de ventôse présentent sur les dépenses du même mois, en remplissant, pour cette opération, les formalités prescrites par les précédens décrets de remplacement.

Le tableau de chaque nature de dépense sera affiché.

Adopté.

La parole est donnée aux prévenus.

Coliot & Barrere parlent successivement; ils sont interrompus dans leur défense par divers députés pour des interpellations ou dénégations de faits.

Legendre dit qu'à la tournure que prend cette affaire, elle sera interminable; il demande que les prévenus soient entendus sans interruption.

Merlin, de Thionville, obtient la parole pour une motion d'ordre: après avoir exposé que l'assemblée ne peut pas juger le procès dont elle s'occupe; il dit qu'il n'est qu'un moyen d'assurer le bonheur du peuple; c'est d'établir la constitution & de faire remplacer la convention par une autre assemblée qui ne renfermera pas autant de germes de divisions.

La motion de Merlin est accueillie de toutes parts, par les plus vifs applaudissemens & des acclamations générales.

Merlin, de Douai, monte à la tribune, & présente un projet de décret pour effectuer la proposition de Merlin, de Thionville; d'après ce décret, les assemblées primaires se réuniront au premier floréal, & la convention sera remplacée au premier prairial.

Ce projet de décret excite les mêmes applaudissemens que la motion de Merlin: quelques membres s'opposent néanmoins à ce qu'il soit adopté sur-le-champ, & demandent l'impression: elle est décrétée.

Dubois-Crané demande la suspension de l'affaire des trois députés prévenus, Duhem la mise en liberté de tous ceux qui sont détenus pour faits révolutionnaires.

Reubell s'oppose à ce que l'assemblée adopte aucune des propositions faites, sans un examen & sans une discussion préalable: la manière de décréter par enthousiasme, dit-il, n'est pas bonne & le peuple en a toujours été la dupe. Il demande le renvoi de toutes les propositions aux comités, pour qu'ils les mûrissent & en fassent un rapport dans trois jours. — Décrété.

Un membre, au nom du comité de sûreté générale, rend compte que les mouvemens excités hier sont apaisés; les chefs sont arrêtés. On sait chez qui ce projet a été tramé; chez quel membre des anciens comités révolutionnaires on a distribué les rôles. Mais le zèle des bons citoyens & de la garde nationale sont infatigables; les manœuvres des provocateurs à la guerre civile seront déjouées. Le rapporteur propose que les assemblées de sections aient lieu dorénavant depuis dix heures du matin jusqu'à trois.